DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 26 juin 2018

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Sommaire

Gouvernance

Cosy n°99/2018 - Approbation du compte rendu du comité syndical du 24 avril 2018 **3**

Budget, finances, fiscalité et patrimoine

Cosy n°100/2018 - Approbation du compte de gestion 2017 **7**

Cosy n°101/2018 - Vote du compte administratif 2017 **19**

Cosy n°102/2018 - Affectation des résultats de l'exercice 2017 **23**

Cosy n°103/2018 - Budget supplémentaire 2018 **27**

Cosy n°104/2018 - Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1er janvier 2019 par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire **34**

Fonctions supports, moyens généraux

Cosy n°105/2018 - Création d'un emploi permanent d'attaché ou d'ingénieur (catégorie A) spécialisé dans les énergies renouvelables **39**

Infrastructures et réseaux

Cosy n°106/2018 - Modification du règlement financier visant à adapter le taux de soutien aux travaux d'enfouissement de façon à mieux prendre en compte les sujétions faites aux communes sur le territoire d'un site classé **47**

Cosy n°107/2018 - Dérogation au règlement financier en vue d'accompagner à titre expérimental la commune de Beaupréau-en-Mauges dans la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumière et définir une offre d'accompagnement des communes en la matière **52**

Cosy n°108/2018 - Divers fonds de concours relatifs aux travaux **57**

MDE EnR

Cosy n°109/2018 - Subvention au titre du FIPEE 2018 **65**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Cosy / n°99 / 2018

Approbation du compte rendu du comité syndical du 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2018 sous forme dématérialisée à partir du 19 juin 2018 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du comité syndical ;

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au Siéml ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du 24 avril 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

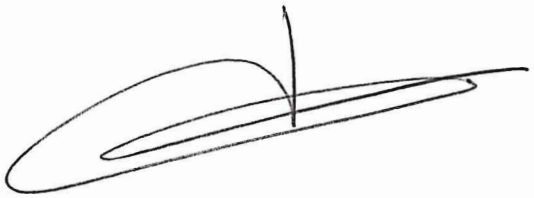

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 AVRIL 2018 - annule et remplace 2

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY99 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180626-DELCOSY99-DE

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Cosy / n°100 / 2018

Approbation du compte de gestion 2017

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente ensuite le compte de gestion 2017 transmis par le receveur, dont l'examen montre une concordance avec les écritures comptables du syndicat.

Il invite les membres du comité syndical à statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf. annexe) ;
- l'exécution du budget principal et des budgets annexes IRVE et GNV de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 pour la comptabilité du syndicat par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- **demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger l'apurement du compte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

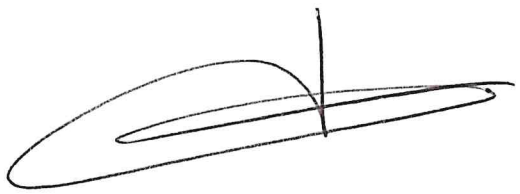

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

EXECUTION BUDGETAIRE

30303 - GNV - SIEML

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	102 000,00	19 900,00	121 900,00
Titres de recettes émis (b)	102 000,00	10 013,72	112 013,72
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	102 000,00	10 013,72	112 013,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	102 000,00	19 900,00	121 900,00
Mandats émis (f)	102 000,00	18 996,45	120 996,45
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	102 000,00	18 996,45	120 996,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	8 982,73	8 982,73

30303 - GNV - SIEML

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
GNV - SIEML					
Investissement					
Fonctionnement	0,00	0,00	-8 982,73	0,00	-8 982,73
Sous-Total	0,00	0,00	-8 982,73	0,00	-8 982,73
TOTAL III	0,00	0,00	-8 982,73	0,00	-8 982,73
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	-8 982,73	0,00	-8 982,73

30302 - IRVE - SIEML

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 265 862,58	177 999,94	1 443 862,52
Titres de recettes émis (b)	562 357,39	173 660,62	736 018,01
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	562 357,39	173 660,62	736 018,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 265 862,58	177 999,94	1 443 862,52
Mandats émis (f)	587 157,69	174 139,68	761 297,37
Annulations de mandats (g)	0,00	1,08	1,08
Dépenses nettes (h = f - g)	587 157,69	174 138,60	761 296,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	24 800,30	477,98	25 278,28

30302 - IRVE - SIEML

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
IRVE - SIEML					
Investissement	13,79	0,00	-24 800,30	0,00	-24 786,51
Fonctionnement	5 149,94	0,00	-477,98	0,00	4 671,96
Sous-Total	5 163,73	0,00	-25 278,28	0,00	-20 114,55
TOTAL III	5 163,73	0,00	-25 278,28	0,00	-20 114,55
TOTAL I + II + III	5 163,73	0,00	-25 278,28	0,00	-20 114,55

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	108 666 374,00	20 528 900,00	129 195 274,00
Titres de recettes émis (b)	60 090 877,88	23 371 417,18	83 462 295,06
Réductions de titres (c)	31 263,26	2 400 195,42	2 431 458,68
Recettes nettes (d = b - c)	60 059 614,62	20 971 221,76	81 030 836,38
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	108 666 374,00	20 528 900,00	129 195 274,00
Mandats émis (f)	57 646 510,25	8 068 225,45	65 714 735,70
Annulations de mandats (g)	299 250,13	324 013,01	623 263,14
Dépenses nettes (h = f - g)	57 347 260,12	7 744 212,44	65 091 472,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 712 354,50	13 227 009,32	15 939 363,82
(h - d) Déficit			

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-6 290 830,12	0,00	2 712 354,50	0,00	-3 578 475,62
Fonctionnement	13 735 203,57	13 621 400,99	13 227 009,32	0,00	13 340 811,90
TOTAL I	7 444 373,45	13 621 400,99	15 939 363,82	0,00	9 762 336,28
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
.					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
GNV - SIEML					
Investissement					
Fonctionnement	0,00	0,00	-8 982,73	0,00	-8 982,73
Sous-Total	0,00	0,00	-8 982,73	0,00	-8 982,73
IRVE - SIEML					

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	13,79	0,00	-24 800,30	0,00	-24 786,51
Fonctionnement	5 149,94	0,00	-477,98	0,00	4 671,96
Sous-Total	5 163,73	0,00	-25 278,28	0,00	-20 114,55
TOTAL III	5 163,73	0,00	-34 261,01	0,00	-29 097,28
TOTAL I + II + III	7 449 537,18	13 621 400,99	15 905 102,81	0,00	9 733 239,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - annule et remplace 2
Date de transmission de l'acte :	09/07/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	09/07/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY100 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180626-DELCOSY100-DE
Date de décision :	26/06/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIéML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

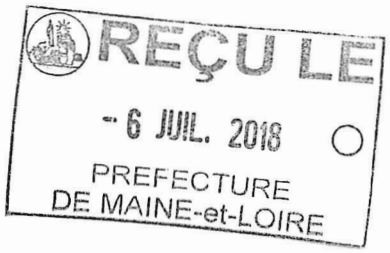

Cosy / n°101 / 2018

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Vote du compte administratif 2017

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Vice-Président en charge des finances procède à la présentation du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.2121-14, L.2121-31 ;

Vu le compte de gestion au titre du budget du Siéml pour l'exercice 2017 dressé par le comptable ;

Considérant que M. Christian MAILLET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2017 : budget principal et budget annexe IRVE, budget annexe GNV ;

Considérant que M. Jean-Luc DAVY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Christian MAILLET pour le vote du compte administratif et n'a pas participé au vote ;

Considérant que la balance générale pour le budget principal est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 13 340 811,90 €
- Déficit d'investissement de clôture : - 3 578 475,62 €
- Restes à réaliser :
  - Dépenses : 31 809 018,72 €
  - Recettes : 29 379 792,25 €
    - soit : - 2 429 226,47 €
- **Excédent net** : **7 333 109,81 €**

Considérant que la balance générale pour le budget annexe IRVE est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 4 671,96 €
- Déficit d'investissement de clôture : - 24 786,51 €
- Restes à réaliser :
  - Dépenses : 678 704,89 €
  - Recettes : 703 491,40 €
    - soit : 24 786,51 €
- **Excédent net** : **4 671,96 €**

Considérant que la balance générale du budget annexe GNV est ainsi la suivante :

- Déficit de fonctionnement de clôture : - 8 982,73 €
- Résultat d'investissement de clôture : 0,00€
- Restes à réaliser :
  - Dépenses :
  - Recettes :
    - soit : Néant
- **Déficit net** : **- 8 982,73 €**

Considérant que la balance générale consolidée des budgets principal et annexes IRVE et GNV est donc la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 13 336 501,13 €
- Déficit d'investissement de clôture : - 3 603 262,13 €
- Restes à réaliser :
  - Dépenses : 32 487 723,61 €
  - Recettes : 30 083 283,65 €
    - soit : - 2 404 439,96 €
- **Excédent net** : **7 328 799,04 €**

Considérant que le compte administratif 2017 est annexé à la présente délibération (budgets principal et annexes IRVE et GNV),

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **adopte** le compte administratif 2017 afférent aux budgets principal et aux budgets annexes IRVE et GNV du syndicat étant précisé que ce compte est conforme au compte de gestion du comptable public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

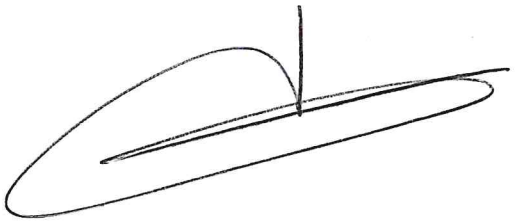

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	30
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	30

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Cosy / n°102 / 2018

Affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Vice-Président en charge des finances expose :

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2017 du budget du syndicat, il appartient au comité syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Considérant que le compte administratif du budget principal 2017 présente un excédent de fonctionnement de 13 340 811,90 € ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe IRVE 2017 présente un excédent de fonctionnement de 4 671,96 € ;

Considérant que le budget annexe GNV présente un déficit de fonctionnement de 8 982,73 € ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **décide** d'affecter au budget principal 2017
    - au compte 1068 de la section d'investissement le montant de 13 323 557,09 € nécessaire d'une part, pour couvrir le déficit de ladite section de 6 007 702,09 € et d'autre part, pour annuler les emprunts 2017 et 2018 pour respectivement 445 750 € et 5 070 105 € et financer une quote-part des investissements complémentaires 2018 en travaux et projets structurants pour 1 800 000 €,
    - en recettes de la section de fonctionnement le montant de 17 254,81 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **décide** d'affecter au budget annexe IRVE 2017
    - aucune somme au compte 1068, compte tenu de l'équilibre obtenu en section d'investissement entre l'exécution 2017 et les restes à réaliser,
    - en recettes de la section de fonctionnement le montant de 4 671,96 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **décide** de reprendre au budget annexe GNV lors du budget supplémentaire de l'exercice 2018 au chapitre 002 en dépenses de fonctionnement le déficit de 8 982,73 € (résultat de fonctionnement reporté).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

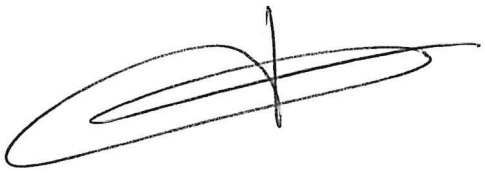

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET - annule et remplace 2

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY102 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180626-DELCOSY102-DE

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Cosy / n°103 / 2018

Budget supplémentaire pour 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le vice-président en charge des finances expose :

1- Le budget supplémentaire principal

Le budget supplémentaire 2018 intègre les résultats antérieurs et les reports des restes à réaliser de la section d'investissement du compte administratif 2017.

Il comporte également en nouvelles propositions d'investissement des ajustements relatifs aux programmes de travaux faisant suite à la notification du Facé 2018.

Il prend en compte également en investissement une prise de participation dans le capital de la Sem Alter Energies et en fonctionnement notamment, la réintégration du lissage de la redevance R2 électricité ainsi que des compléments liés à l'activité des services.

Ce budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 1 575 110 € et en investissement à 38 176 430 €.

2- Le budget supplémentaire annexe IRVE

Le budget supplémentaire du budget annexe IRVE, outre la reprise des restes à réaliser 2017 et du résultat antérieur reporté, comprend l'ajustement en dépenses des prévisions des abonnement électricité et coût de l'énergie et en recettes les remboursements pour trop versé sur les contrats électricité du fournisseur EDF.

Ce budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 14 100 € et en investissement à 703 491,40 €.

3- Le budget supplémentaire annexe GNV

Le budget supplémentaire du budget annexe GNV, outre la reprise du résultat antérieur reporté, comprend l'ajustement en dépenses des prévisions des fournitures gaz et taxes TICPE et en recettes l'ajustement des redevances des usagers de la station.

Ce budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 13 585 €.

4- Le budget supplémentaire annexe PCRS

Ce début d'année 2018 marque le point de départ de la mise en œuvre du PCRS (plan corps de rue simplifié).

Cette activité de service public est dentifiée depuis le 1er janvier 2018 dans un budget annexe à caractère administratif dotée d'une régie avec autonomie financière et appliquant l'instruction M.14.

Les marchés étant maintenant attribués et la signature de la convention de partenariat au PCRS ayant été effectuée par l'ensemble des partenaires au projet en avril dernier, et compte tenu du léger décalage dans le démarrage de ce projet, il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2018 en fonction de la réalisation envisagée pour l'exercice.

Ce budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à - 47 400 € et en investissement à - 236 800 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les ajustements budgétaires nécessaires à l'exécution du budget 2018 ;

Considérant les résultats du compte administratif 2017 et leur affectation ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1. **arrête** le budget supplémentaire **principal de 2018 :**

   - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 1 575 110,00 €
   - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 38 176 430,00 €

   Soit un cumul BP + BS 2018 de 21 409 110 € en fonctionnement et 105 126 430 € en investissement ;

2. **arrête** le budget supplémentaire **IRVE de 2018 :**

   - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 14 100,00 €
   - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 703 491,40 €

   Soit un cumul BP + BS 2018 de 352 300,00 € en fonctionnement et 1 085 294,40 € en investissement ;

3. **arrête** le budget supplémentaire **GNV de 2018 :**

   - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 13 585,00 €
   - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de Néant

   Soit un cumul BP + BS 2018 de 44 285,00 € en fonctionnement et 8 500,00 € en investissement ;

4. **arrête** le budget supplémentaire **PCRS de 2018 :**

   - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de - 47 400,00 €
   - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de - 236 800,00 €

   Soit un cumul BP + DM + BS 2018 de 167 600,00 € en fonctionnement et 806 000,00 € en investissement ;

5. **arrête** le budget supplémentaire **consolidé de 2018 :**

   - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de. 1 555 395,00 €
   - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 38 643 121,40 €

   Soit un cumul BP + DM + BS 2018 de 21 973 295,00 € en fonctionnement et 107 026 221,40 € en investissement ;

6. **adopte** les programmes du Facé 2018 tels qu'ils ont été présentés ;

7. **adopte** les différentes enveloppes de travaux 2018 ;

8. **inscrit** un deuxième crédit de paiement de 300 000 € destiné à financer le programme FIPEE 21 de 2018 ;

9. **inscrit** un crédit de 72 000 € correspondant à la participation du syndical au projet PCRS au titre de sa compétence éclairage public ;

10. **inscrit** un crédit de 5 300 € correspondant au premier versement de la subvention à l'association Hespul dans le cadre de la convention relative à la bonne intégration de l'électricité renouvelable sur le réseau ;

11. **inscrit** un montant de 1 836 000 € au titre de la prise de participation au capital social de la Sem Alter Energies ;

12. **annule** l'emprunt restant sur l'exercice 2017 de 445 750 € et réduit le montant de l'emprunt inscrit pour les financements des investissements et équipements de 2018 de 5 370 105 €, soit un reliquat 2018 à emprunter de 4 700 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

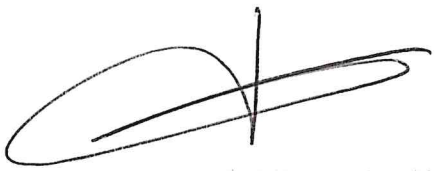

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

Département du Siège : **MAINE-ET-LOIRE** Perception : **TRESORERIE PRINCIPALE D'ANGERS MUNICIPALE** **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE**	**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Arrêté - Signatures

Présenté par le PRESIDENT

A ECOUFLANT, le 26 JUIN 2018

LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

Jean-Luc DAVY

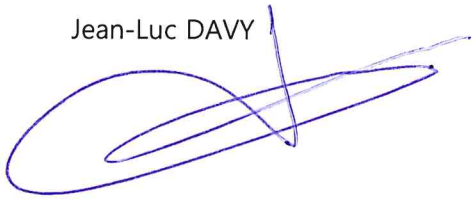

Délibéré par le Comité réuni en Session Ordinaire

A ECOUFLANT, le 26 JUIN 2018

LES VICE-PRESIDENTS,

Christian MAILLET

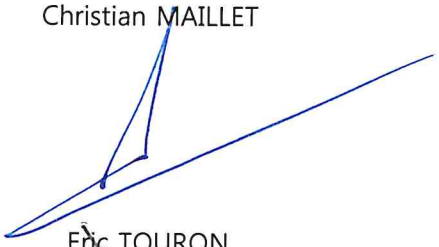

Jean-Marc VERCHERE

Jean-Paul BOISNEAU

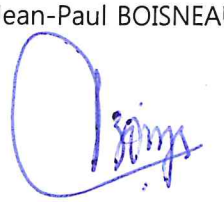

Eric TOURON

Pierre VERNOT

Jean-Louis ROUX

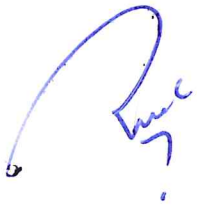

Adrien DENIS

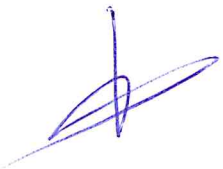

Certifié exécutoire par le Président du Comité, compte tenu de la réception en Préfecture le

et de la publication le

A ECOUFLANT, le 26 JUIN 2018

LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

Jean-Luc DAVY

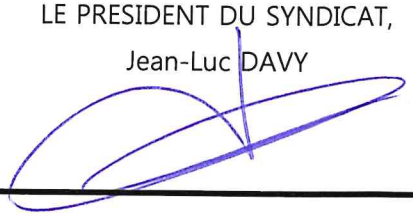

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 2018 - annule et remplace
Date de transmission de l'acte :	09/07/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	09/07/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY103 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180626-DELCOSY103-DE
Date de décision :	26/06/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIéML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°104 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1er janvier 2019 par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

A donné pouvoir de voter en son nom à compter de son départ de la séance :

M. BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, à M. DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Les modalités de perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

L'article L. 5212-24 du Code général des collectivités territoriales dispose que l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le Siéml en l'espèce, perçoit la TCCFE au lieu et place des communes de plein droit lorsque la population de ces communes est inférieure ou égale à 2000 habitants, ou bien supérieure à ce seuil mais que le syndicat percevait déjà cette taxe au 31 décembre 2010 ; sous réserve de l'accord des communes quelle que soit leur population dans les autres cas.

Lors de la création d'une commune nouvelle, le législateur a introduit des dispositions particulières en insérant deux nouveaux alinéas à la fin de l'article L. 2333-4 du CGCT (Article 53-II de la loi de finances rectificative pour 2015 du 29 décembre 2015). Ces deux alinéas sont rédigés comme suit :

« En cas de création de commune nouvelle réalisée dans les conditions prévues à la section 1 du chapitre III du titre Ier du livre Ier de la présente partie, les dispositions relatives à la taxe et à la perception de son produit qui étaient en vigueur sur le territoire de chaque commune préexistante sont maintenues au titre de l'année en cours de laquelle la création de la commune prend fiscalement effet.

Les délibérations prises en application du présent article et de l'article L.5212-24 par les communes préexistant à la commune nouvelle sont rapportées au 31 décembre de l'année au cours de laquelle la création de la commune prend fiscalement effet. »

Aux termes de l'article 1638-III du code général des impôts, l'arrêté de création d'une commune nouvelle ne produit ses effets au plan fiscal à compter de l'année suivante que si cet arrêté a été pris avant le 1er octobre de l'année.

Il convient de distinguer l'année de création de la commune nouvelle et l'année au cours de laquelle cette création a pris fiscalement effet.

Dans le département de Maine-et-Loire, cinq communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1er janvier 2016, vingt-cinq communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1er janvier 2017 et cinq communes nouvelles ont pris effet au plan fiscal au 1er janvier 2018.

- Prise d'effet fiscal au 1er janvier 2016 : Baugé-en-Anjou, les Bois d'Anjou, Le Lion-d'Angers, Beaupréau-en-Mauges et Chemillé-en-Anjou.
- Prise d'effet fiscal au 1er janvier 2017 : Gennes-Val de Loire, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Sèvremoine, Bellevigne-en-Layon, Val-du-Layon, Blaison-Saint-Sulpice, Longuenée-en-Anjou, Orée d'Anjou, Verrières-en-Anjou, Loire-Authion, Tuffalun, Beaufort-en-Anjou, Jarzé Villages, Lys-Haut-Layon, Mazé-Milon, Chenillé-Champteussé, Erdre-en-Anjou, Ingrandes-Le Fresne sur Loire, Brissac Loire Aubance, les Garennes-sur-Loire, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, Doué-en-Anjou, Segré-en-Anjou Bleu et Val-d'Erdre-Auxence.
- Prise d'effet fiscal au 1er janvier 2018 : les Hauts d'Anjou, Terranjou, Noyant-Villages, Ombrée-d'Anjou et Gennes-Val de Loire.

Pour 2018, 5 communes nouvelles devront se positionner d'ici au 1er octobre afin de définir le mécanisme à mettre en place à compter du 1er janvier 2019 : Les Hauts-d'Anjou, Terranjou, Noyant-Villages, Ombrée-d'Anjou et Gennes-Val de Loire.

Au cours du printemps, le Siéml a échangé avec les communes concernées sur les enjeux de perception de la taxe pour le syndicat. La démarche permet de mener entre le syndicat et les communes nouvelles une réflexion partagée sur les enjeux économiques relatifs à la fiscalité électrique et aux compétences complexes exercées par le syndicat.

L'année dernière, comme en 2016, le Syndicat avait attendu d'avoir l'ensemble des délibérations des communes nouvelles pour délibérer et acter par une délibération concordante le mécanisme à appliquer.

La délibération du comité syndical a ainsi été prise le 17 octobre 2017. Elle a fait l'objet d'une remarque des services du contrôle de légalité de la Préfecture.

En effet, selon les articles L. 5212-24 et L.2333-4 du Code général des collectivités territoriales, la décision de l'organe délibérant du syndicat intercommunal doit être adoptée avant le 1er octobre de l'année en cours pour être applicable l'année suivante ;

Considérant la nécessité d'avancer la date de délibération du syndicat en vue de définir le coefficient multiplicateur qui sera appliqué aux communes nouvelles qui acteront par délibération concordante la perception de la TCCFE par le Siéml à compter du 1er janvier 2019 ;

Considérant la délibération n° DCM 2018-05-24-14 du 24 mai 2018 prise par la commune des Hauts d'Anjou et confiant la perception du produit de la TCCFE au Siéml ;

Considérant la délibération n° DE180614 du 4 juin 2018 prise par la commune de Noyant-Villages confiant la perception du produit de la TCCFE au Siéml ;

Considérant la délibération n° 06/2018-13 du 18 juin 2018 prise par la commune de Gennes-Val de Loire confiant la perception du produit de la TCCFE au Siéml ;

Considérant que les communes d'Ombrée-d'Anjou et Terranjou se positionneront lors d'un conseil municipal à venir ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** que dans le cadre d'une délibération concordante, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) sera perçue, à compter du 1er janvier 2019, par le Siéml en lieu et place des communes nouvelles Les Hauts-d'Anjou, Noyant-Villages et Gennes-Val de Loire conformément aux délibérations prises par ces communes ;
- **décide** que, sous réserve d'une délibération concordante prise par leur conseil municipal, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) sera perçue par le Siéml en lieu et place des communes nouvelles de Terranjou et d'Ombrée-d'Anjou ;
- **décide** de fixer le coefficient multiplicateur applicable à compter du 1er janvier 2019 sur le territoire des communes qui auront délibéré en faveur du syndicat, à 8,50, ceci afin de respecter la règle du coefficient multiplicateur unique sur le territoire du syndicat ;
- **donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

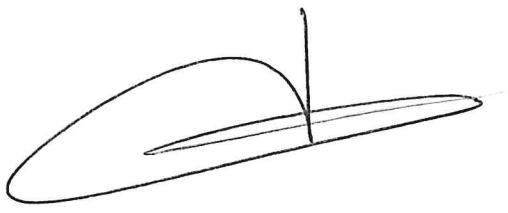

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération concordante relative à la perception de la TCCFE à compter du 1er janvier 2019 par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire en lieu et place des communes nouvelles juridiquement habilitées à percevoir la TCCFE sur leur territoire

Date de transmission de l'acte :	13/07/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	13/07/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY104 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180626-DELCOSY104-DE
Date de décision :	26/06/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIéML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Cosy / n°105 / 2018

Création d'un emploi permanent d'attaché ou d'ingénieur (catégorie A) spécialisé dans les énergies renouvelables

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

A donné pouvoir de voter en son nom à compter de son départ de la séance :

M. BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, à M. DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Lors de sa séance du 6 février 2018, le comité syndical a adopté les orientations stratégiques du plan EnR en vue d'accélérer fortement leur développement sur le territoire départemental.

Quatre axes principaux ont été retenus :

- améliorer la connaissance du territoire pour les acteurs locaux ;
- faciliter les conditions d'intégration des EnR aux réseaux d'énergies ;
- renforcer les capacités de financement public des EnR ;
- renforcer les capacités d'ingénierie au service des territoires.

Dans ce cadre et dans la perspective de définir et développer la stratégie opérationnelle du Siéml sur les différentes filières (photovoltaïque, codéveloppement éolien, etc.), le besoin de recruter un chef de projet spécialisé dans les énergies renouvelables est clairement identifié.

Cet agent devra affiner la stratégie du plan EnR en établissant les partenariats nécessaires au développement des projets locaux, et en mettant concrètement en œuvre les principales actions du plan stratégique telles qu'elles ont été adoptées.

Le chef de projets EnR sera l'expert-référent du Siéml au sein d'Alter énergies, du Fonds régional d'investissement et au sein de l'ensemble des instances spécialisées EnR avec lesquelles le Siéml travaille (ACPDL, FNCCR, conseil régional, pôle énergie, Cowatt...). Il sera également chargé de mobiliser les financements nécessaires.

Il est proposé à l'assemblée la création d'un poste d'ingénieur ou d'attaché EnR à temps complet. Cet emploi sera ouvert aux titulaires de la fonction publique territoriale de catégorie A relevant de la filière technique au grade d'ingénieur ou d'attaché.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'école d'ingénieurs spécialisée dans les énergies renouvelables ou d'un master 2 universitaire technique, spécialisé dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables et d'une expérience d'au moins 5 ans dans la réalisation d'études technico-économiques et dans la conduite de projets EnR.

L'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une période de trois ans, eu égard à la nature des fonctions qui requièrent une expertise spécifique et une expérience très spécialisée. Le niveau de rémunération sera calculé sur la base de la grille indiciaire du grade, en fonction de l'expérience du candidat retenu (IB 434 à IB 810) ainsi que sur la base des primes en vigueur.

Vu la loi n°83-53 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-2, 3-3, 3-3-1 et 3 4° ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de chef de projet énergies renouvelables sur la base des missions préalablement définies ;

Considérant le tableau des emplois et des effectifs adopté lors du vote du budget primitif 2018, par délibération n°74/2018 ;

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget supplémentaire aux chapitre et article prévus à cet effet ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de créer, conformément aux crédits budgétaires inscrits pour l'exercice 2018 au chapitre 012, un emploi de chef de projets EnR à temps complet sur le grade d'ingénieur territorial ou d'attaché relevant de la catégorie A de la filière technique, en qualité de fonctionnaire ou, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, sur un contrat d'engagement sur le poste d'une durée de 3 ans sur les bases de l'application de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **décide** de procéder à l'actualisation du tableau des emplois et des effectifs du Siéml, ce dernier figurant dans les annexes obligatoires du budget primitif et étant joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

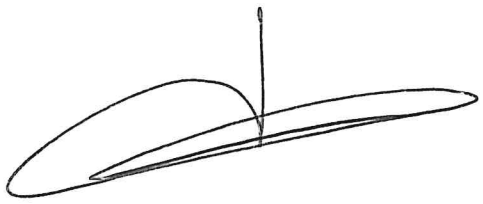

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

ETAT DES EMPLOIS PERMANENTS ET DE L'EFFECTIF DU SIEML (JUIN 2018)

EMPLOIS											EFFECTIFS			
Directions / Services	Libellé du poste ou de la fonction	Quotité de temps de travail du poste	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois/Grade du poste créé par délibération	Autorisés ETP	Pourvus	Non pourvus	A pourvoir	Cadre d'emplois d'évolution du poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut	Position	Quotité du temps de travail de l'agent
						60	51	9	1					
DIRECTION GENERALE	Directeur Général des Services	35/35è	Administrative	A	ADMINISTRATEUR	1	1	0	0		Administrateur territorial	Titulaire	Activité	100%
	Directeur Général Adjoint pôle technique	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	0	0		Ingénieur en chef hors classe	Titulaire	Activité	100%
	Directeur Général Adjoint Ressources	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		Ingénieur Principal	Titulaire	Activité	100%
	Chargée de projets éditoriaux et gouvernance	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0		Rédacteur	Contractuel	Activité	100%
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	Directeur	35/35è	Technique	A	Ingénieur en chef hors classe	1	1	0	0		Ingénieur en chef hors classe	Titulaire	Activité	100%
	Directeur adjoint	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	1	0	0	Ingénieur	Technicien Principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	100%
	Chef de projet PCRS	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		Ingénieur	Contractuel	Activité	100%
	Chargés d'affaires Infrastructures et réseaux de distribution électrique	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	11	11	0	0		7 techniciens ppaux 1è cl 5 techniciens territoriaux	9 titulaires 4 contractuels article 3-2	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	0		1 agent de maîtrise	titulaire		
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0	0	Technicien	1 adjoint technique	Titulaire	Activité	100%
	Assistantes de secteur	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0		1 rédacteur ppal 1ère classe	Titulaire	Activité	90%
		35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	3	3	0	0		2 adjoints administratifs ppaux 1ère classe 1 adjoint administratif	Titulaire	Activité	80% 100 %
	Chef du service Eclairage Public	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0		1 Ingénieur territorial	Titulaire	Activité	60%

	Chargés d'affaires Eclairage Public	35/35è	Technique	B	**TECHNICIEN**	2	2	0	0		1 technicien ppal de 1è cl 1 technicien	Titulaire Contractuel	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	**AGENT DE MAITRISE**	1	1	0	0	Technicien	2 agents de maîtrise	Titulaire	Activité	100%
	Opérateur géomatique	35/35è	Technique	C	**AGENT DE MAITRISE**	1	1	0	0		1 agent de maîtrise	Titulaire	Activité	100%
	Chargé des raccordements individuels, autorisations et certificats d'urbanisme	35/35è	Technique	C	**AGENT DE MAITRISE**	1	1	0	0	Technicien	1 agent de maîtrise principal	Titulaire	Activité	100%
	Gestionnaire administrative et comptable Eclairage Public	35/35è	Administrative	B	**REDACTEUR**	1	1	0	0		1 rédacteur ppal 2ème cl	Titulaire	Activité	100%
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES SERVICES ENERGETIQUES	**Directrice**	35/35è	Technique	A	**INGENIEUR**	1	1	0	0		1 ingénieur principal	Titulaire	Activité	100%
	Chef de projet énergétiques	35/35è	Technique	A	**INGENIEUR**	1	1	0	0		1 ingénieur territorial	Non titulaire article 3-3 - 2°	Activité	100%
	Chef de projet planification énergétique	35/35è	Technique	A	**INGENIEUR**	1	1	0	0		1 ingénieur territorial	Non titulaire article 3-3 - 2°	Activité	100%
	Ingénieur EnR	35/35è	Technique	A	**INGENIEUR**	1	0	1	1					
	Conseiller en énergie partagé	35/35è	Technique	C	**ADJOINT TECHNIQUE**	1	1	0	0					
		35/35è	Technique	B	**TECHNICIEN**	3	3	0	0		3 techniciens territoriaux	COntractuels article 3-3 1°	Activité	100%
DIRECTION DES FINANCES	**Directrice**	35/35è	Administrative	A	**ATTACHE**	1	1	0	0		1 attaché ppal	Titulaire	Activité	100%
	Coordinatrice budgétaire et comptable	35/35è	Administrative	C	**ADJOINT ADMINISTRATIF**	1	1	0	0	Rédacteur	1 adjoint adm ppal de 1è cl	Titulaire	Activité	80%
	Opérateurs comptables	35/35è	Administrative	C	**ADJOINT ADMINISTRATIF**	2	2	0	0		1 adjoint administratif ppal de 1ère cl 1 adjoint administratif ppal 2ème cl	Titulaire	Activité	100% 80%
JMAINES ET DES MOYENS JX	**Directrice**	35/35è	Administrative	A	**ATTACHE**	1	1	0	0		1 attaché territorial	Titulaire	Activité	100%
	Assistante administrative et accueil	35/35è	Administrative	C	**ADJOINT ADMINISTRATIF**	1	1	0	0		1 adjoint administratif de 2ème classe	Titulaire	Activité	100%
	Gestionnaire achats et marchés publics	35/35è	Administrative	B	**REDACTEUR**	1	1	0	0		1 Rédacteur principal de 1ère cl	Titulaire	Activité	50%
	Assistantes RH/MG	35/35è	Administrative	B	**REDACTEUR**	1	1	0	0		1 rédacteur ppal de 2è cl	Titulaire	Activité	80%
		35/35è	Administrative	C	**ADJOINT ADMINISTRATIF**	1	1	0	0		1 adjoint adm ppal 1ère cl	Titulaire	Activité	100%

DIRECTION DES RESSOURCES HL GENERAU	**Chargée de communication/événementiel**	35/35è	Administrative	B	**REDACTEUR**	1	1	0	0		1 Rédacteur ppal 2ème cl	Titulaire	Activité	80%
	Graphiste et webdesigner	35/35è	Administrative	A	**ATTACHE**	1	1	0	0		1 attaché	Contractuel	Activité	100%
	Géomaticien	35/35è	Technique	C	**AGENT DE MAITRISE**	1	1	0	0	Technicien	1 agent de maîtrise	Titulaire	Activité	80%
	Responsable SI	35/35è	Administrative	A	**ATTACHE**	1	1	0	0		1 attaché territorial	Titulaire	Activité	100%
AUTRES EMPLOIS CREES ET NON POURVUS		35/35è	Technique	A	**INGENIEUR EN CHEF DE CL EXCEPTIONNELLE**	1	0	1	0					
		35/35è	Technique	B	**TECHNICIEN**	1	0	1	0					
		35/35è	Technique	C	**AGENT DE MAITRISE**	2	0	2	0					
		35/35è	Technique	C	**ADJOINT TECHNIQUE**	1	0	1	0					
		35/35è	Technique	A	**INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE**	1	0	1	0					
		35/35è	Administrative	C	**ADJOINT ADMINISTRATIF**	2	0	2	0					

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Création d'un emploi permanent d'attaché ou d'ingénieur (catégorie A) spécialisé dans les énergies renouvelables

Date de transmission de l'acte : 13/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY105 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180626-DELCOSY105-DE

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°106 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Modification du règlement financier visant à adapter le taux de soutien aux travaux d'enfouissement de façon à mieux prendre en compte les sujétions faites aux communes sur le territoire d'un site classé

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

A donné pouvoir de voter en son nom à compter de son départ de la séance.

M. BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, à M. DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Le département de Maine-et-Loire est riche d'un patrimoine paysager exceptionnel à travers notamment ses sites classés, sites dont la valeur patrimoniale appelle au nom de l'intérêt général qu'ils soient conservés par l'Etat.

Dans ces espaces protégés, toute intervention susceptible de modifier l'aspect des lieux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spéciale auprès du ministre chargé des sites ou du préfet de département, en fonction de l'importance et de la nature des travaux (articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement).

L'article L. 341-11 de ce même code précise l'obligation d'enfouir l'ensemble des lignes aériennes lors de leur création et par extension lors de leur renouvellement sur le territoire d'un site classé.

Aujourd'hui le règlement financier du Siéml précise les modes de financements suivants :

- **renforcement / sécurisation** : dès lors que le Siéml envisage des travaux de renforcement ou de sécurisation du réseau basse tension dans ces périmètres protégés, le coût de la mise en souterrain du réseau basse tension est pris en charge intégralement par le Siéml et le coût de la mise en souterrain du réseau d'éclairage public est, lui, pris en charge à 50 % ;
- **effacement de réseaux** : lorsque le Siéml est sollicité pour l'effacement des réseaux électriques dans ces périmètres protégés, le coût de la mise en souterrain des réseaux basse tension et éclairage public est pris en charge par le Siéml à hauteur de 80 % dans le cas où le pourcentage fils nus du réseau de distribution publique d'électricité est supérieur à 50 % et 60 % dans le cas inverse.

Considérant les articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement ;

Considérant l'article L. 341-11 du Code de l'environnement faisant obligation d'enfouir l'ensemble des lignes aériennes lors de leur création et par extension lors de leur renouvellement sur le territoire d'un site classé et ce sans distinguer la nature de la ligne aérienne (fils nus ou torsadés) ;

Considérant la délibération n°20/2015 du 10 novembre 2015 prise par le Bureau du syndicat et apportant modification au règlement financier relatif aux travaux d'électrification afin d'encourager, parmi les travaux d'enfouissement, ceux qui privilégient l'enfouissement des fils nus par rapport à ceux qui concerneraient des fils torsadés, réputés plus fiables et donc moins opportuns à enfouir si ce n'est pour des raisons esthétiques ;

Considérant l'opportunité d'introduire un tempérament dans la règle financière relative aux effacements de réseaux afin de mieux prendre en compte les sujétions faites aux communes sur le territoire d'un site classé ;

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide**, dès qu'il est fait obligation d'enfouir au titre de la règlementation sur le territoire d'un site classé (articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement), de modifier le règlement financier et de solliciter les fonds de concours auprès des communes ou communes déléguées concernées en matière d'effacement de réseaux électriques et d'éclairage public selon les conditions suivantes (modifications apparaissant dans le tableau ci-après en caractère gras) :

	Fonds de concours demandé à la collectivité	
Nature des travaux	Travaux sur une commune pour laquelle le Siéml perçoit la TCCFE	Commune percevant directement la TCCFE
Effacements des réseaux électriques : (pourcentage fils nus du réseau de distribution publique d'électricité supérieur à 50 % **ou travaux sur le territoire d'un site classé***)		
- réseaux électriques hors terrassements	20 % du montant HT des travaux	75 % du montant HT des travaux
- terrassements	20 % du montant HT des travaux	les terrassements sont réalisés et financés intégralement par la commune
Nature des travaux	Travaux sur une commune pour laquelle le Siéml perçoit la TCCFE	Commune percevant directement la TCCFE
Effacements des réseaux d'éclairage : (pourcentage fils nus du réseau de distribution publique d'électricité supérieur à 50 % **ou travaux sur le territoire d'un site classé***)		
- réseaux électriques hors terrassements	20 % du montant HT des travaux	75 % du montant HT des travaux
- terrassements	20 % du montant HT des travaux	les terrassements sont réalisés et financés intégralement par la commune

*** faisant référence aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement.**

- **décide** d'acter l'entrée en vigueur de cette règle financière à compter du 1er janvier 2019 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

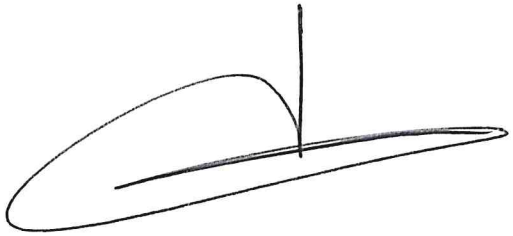

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Modification du règlement financier visant à adapter le taux de soutien aux travaux d'enfouissement de façon à mieux prendre en compte les sujétions faites aux communes sur le territoire d'un site classé

Date de transmission de l'acte : 13/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY106 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180626-DELCOSY106-DE

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Cosy / n°107 / 2018

Dérogation au règlement financier en vue d'accompagner à titre expérimental la commune de Beaupréau-en-Mauges dans la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumière et définir une offre d'accompagnement des communes en la matière

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

A donné pouvoir de voter en son nom à compter de son départ de la séance :

M. BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, à M. DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

La commune de Beaupréau-en-Mauges a sollicité le Siéml pour la réalisation d'une étude concernant l'ensemble de ses installations d'éclairage public.

La commune nouvelle, en place depuis 2015, est caractérisé par des installations d'éclairage public conséquentes (4500 points lumineux), dispersées et hétérogènes. Elle souhaite bénéficier d'une étude de référence, s'apparentant à un véritable schéma directeur d'aménagement lumière et permettant de déterminer ou d'orienter les actions futures à mener en collaboration avec le Siéml.

Pour rappel, le diagnostic d'installation d'éclairage public réalisé habituellement par le Siéml permet l'établissement d'un plan pluriannuel de rénovation à partir d'un inventaire détaillé de l'état du parc. Le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) apporte quant à lui une valeur ajoutée accrue au travers d'une démarche de réflexion globale permettant une meilleure cohérence de l'éclairage public sur toute la commune.

Le schéma directeur propose pour la collectivité une véritable stratégie d'aménagement de l'éclairage public. Il peut servir de cahier des charges à la collectivité pour tous les travaux neufs, voire être annexé au plan local d'urbanisme intercommunal. Concernant les installations existantes, le document établit un plan d'actions hiérarchisés et chiffrés aussi bien au sujet de l'exploitation des installations que de leur rénovation.

Il s'appuie sur une analyse des données patrimoniales d'éclairage public et traite également des dimensions environnementales, urbanistiques et esthétiques de la collectivité. Il référence ainsi les différents types d'espaces publics en fonction de leur hiérarchie (entrée de collectivité, voies principales, voies de liaison, quartiers d'habitation, etc.) et leur affecte des typologies d'installations d'éclairage adaptées.

Considérant la difficulté pour le Siéml de consacrer des ressources internes sur ce type d'étude très concentrée dans le temps, sans mettre en difficulté le fonctionnement courant du service éclairage public ;

Considérant que des bureaux d'étude et concepteurs lumière sont déjà spécialisés dans ce type de prestation et qu'ils peuvent enrichir sans nul doute, par leur regard extérieur, la réflexion initiale du Siéml et de la commune de Beaupréau-en-Mauges ;

Etant précisé que le cahier des charges du schéma directeur d'aménagement lumière fera l'objet d'une réflexion commune entre le Siéml et la commune de Beaupréau-en-Mauges au travers de la mise en place d'un comité de pilotage et ce afin de répondre parfaitement à aux attentes de la commune et d'organiser la consultation et le choix de prestataires externes ;

Considérant que le Siéml lancera la consultation et sera le donneur d'ordre pour la prestation correspondante ;

Considérant que le coût de la prestation dépendra du niveau d'attente défini au travers du cahier des charges spécifiquement établi pour le besoin ;

Considérant le taux de fonds de concours minimum, c'est-à-dire 25 %, appliquée par le Siéml et en conséquence le reste à charge de 75 % pour la commune de Beaupréau-en-Mauges ;

Considérant l'intérêt d'une telle expérimentation au regard des éléments susvisés et le souhait de s'appuyer sur cette action pour analyser sa reproductibilité et sa généralisation éventuelle ;

Le comité syndical à la majorité des membres présents et représentés

- **décide** d'accompagner à titre expérimental la commune de Beaupréau-en-Mauges pour la réalisation d'un plan lumière grâce à une prestation externalisée ;
- **décide** de fixer le montant de participation de la commune à hauteur de 75 % net de taxes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

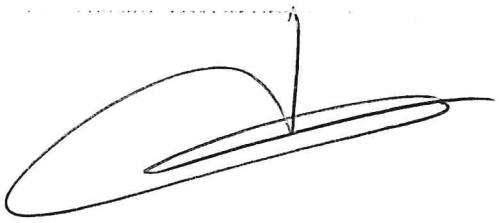

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	1
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	30

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Dérogation au règlement financier en vue d'accompagner à titre expérimental la commune de Beaupréau-en-Mauges dans la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumière et définir une offre d'accompagnement des communes en la matière

Date de transmission de l'acte :	13/07/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	13/07/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY107 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180626-DELCOSY107-DE
Date de décision :	26/06/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.8. Fonds de concours

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIéML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Cosy / n°108 / 2018

Divers fonds de concours relatifs aux travaux

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

A donné pouvoir de voter en son nom à compter de son départ de la séance.

M. BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, à M. DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2018 ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
    - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
        - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 1) ;
    - en matière d'éclairage public :
        - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
        - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2),
        - les changements de mâts accidentés y compris lanternes (annexe 3).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

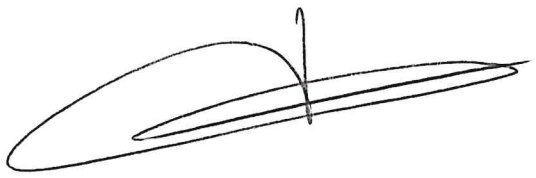

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

Annexe 1

Fonds de Concours
PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
CHACE		060.16.01	Chemin des Zionnes	32 410,00	6 490,00
FENEU		135.16.03	RD 191 route de l'Epinard - Tronçon rue de l'Eglise - Abri Bus	146 860,00	29 380,00
GENNES VAL DE LOIRE		149.16.07	Rue de Grissay (CHENEHUTTE TREVES CUNAULT)	114 880,00	45 960,00
NOYANT VILLAGES	BROC	052.16.01	Centre bourg	557 380,00	111 480,00
PONTS DE CE (LES)		246.17.01	Avenue Gallieni	6 770,00	5 310,00

Annexe 2

Fonds de Concours
PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité					
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	021.18.03	Dépose et repose sur façade lanterne Rue de la Tête Noire - projet M&Loire HABITAT	520,00	390,00
BEAULIEU SUR LAYON		022.18.01	Salle de sport - Déplacement du candélabre n°133	2 420,00	1 820,00
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.16.03	Extension EP parking du Lion d'Or (BEAUPREAU)	6 700,00	5 030,00
CHALONNES S/ LOIRE		063.17.05	DEPLACEMENT EP PLACE DU PILORI	1 660,00	1 240,00
CHAMPTOCE S/ LOIRE		068.17.04	ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE CLASSE E5	65 510,00	49 140,00
CHANTELOUP LES BOIS		070.16.03	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC RUE ST MICHEL	7 320,00	5 490,00
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.18.05	Passage piéton n° 1 Rue Nationale Place saint Pierre	6 210,00	4 660,00
CHEMILLE EN ANJOU	COSSE D'ANJOU	092.17.10	MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'ECOLE	4 770,00	3 580,00
CHEMILLE EN ANJOU	TOURLANDRY	092.17.31	ECLAIRAGE DU PARKING	11 320,00	8 490,00
CHEMILLE EN ANJOU	TOURLANDRY	351.15.03	Acquisition de console de programmation radiolite	850,00	640,00
DISTRE		123.18.02	déplacement du candélabres n°514 et n°514	3 420,00	2 560,00
LE LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (avant 2016)	176.18.04	PARKING DE L'EPAHD	9 980,00	7 490,00
LYS HAUT LAYON	VIHIERS	373.17.10	ECLAIRAGE RUE DU DOMINO	3 130,00	2 350,00
MONTREVAULT SUR EVRE	FIEF SAUVIN	218.18.10	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE ALLEE DES CHENES	3 400,00	2 550,00
MORANNES SUR SARTHE D	DAUMERAY	220.17.07	Eclairage terrain d'entrainement du stade	3 540,00	2 650,00
POSSONNIERE		247.17.02	ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE	20 760,00	15 570,00
SEGRE EN ANJOU BLEU	NYOISEAU	331.17.03	eclairage du stade a NYOISEAU solution 1	78 260,00	58 690,00
SEGRE EN ANJOU BLEU	Ste GEMMES D'ANDIGNE	331.17.04	eclairage terrain d'entrainement (STE GEMMES D'ANDIGNE)	25 680,00	19 260,00
TIERCE		347.17.04	Route de Soucelles (Extension liée à voie pietonne) (fourreaux + cablette de terre)	14 600,00	10 950,00
TREMENTINES		355.17.02	Extension Térrain de Foot	32 220,00	24 170,00
TREMENTINES		355.18.03	Extension EP rue de la Vigne	15 600,00	11 700,00
TURQUANT		358.16.01	Chemin de l'Epine et lotissement du Caillou et Travaux supplémentaires: Eclairage du passage entre l'Impasse du Bois d'Orties et le lotissement du Caillou	32 550,00	24 420,00
VARENNES S/ LOIRE		361.18.01	déplacement du candélabre n°233 parking de l'Harmonie (solution repose sur trottoir)	3 040,00	2 280,00
VAUDELNAY		364.18.01	Eclairage de l'Eglise	8 210,00	6 160,00
VEZINS		371.17.05	Extension EP parking salle des Fêtes + parking Tennis	34 760,00	26 070,00

Annexe 2

Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public					
ERDRE EN ANJOU	BRAIN S/ LONGUENEE	367.17.02	Chemin du mariet - rue du stade Impasse de l'étang - rue des prés	27 990,00	14 000,00
ERDRE EN ANJOU	POUEZE	367.17.04	place de l'union rue du parc rue du petit brionneau	22 750,00	11 380,00
MURS ERIGNE	(vide)	223.16.10	CENTRE BOURG Chemin du parc Parc du château abords de l'église	29 130,00	14 570,00
NUAILLE	(vide)	231.18.01	ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2018	30 530,00	15 270,00
SEGRE EN ANJOU BLEU	NYOISEAU	331.17.16	Renovation EP 2017 - Lot Bosquet - Lot Perdrière - Rue Gaultier de Nyoiseau	10 360,00	5 180,00
VARRAINS	(vide)	362.18.01	Rénovation EP programme 2018: rue Résidence du Parc	11 000,00	5 500,00
VERNANTES	(vide)	368.17.02	Rue de Fretigny Rue Flandres Dunkerque	14 400,00	7 200,00
VERNANTES		368.18.01	RENOVATION EP 2018	21 850,00	10 930,00

Annexe 3
Fonds de Concours
TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC
Opérations Nouvelles et Modifiées
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP015-18-418	ALM (Avrillé)	Remplacement cand.n°68 - Chemin de la petite garde	**1 567,47**	75%	**1 175,60**
EP035-18-132	ALM (Bouchemaine)	Remplacement mât n°398 - Rue du Coteau du Moulin	**987,51**	75%	**740,63**
EP196-18-86	ALM (La Meignanne)	Remplacement lanterne n°284 - Rue Henri Brisset	**1 055,68**	75%	**791,76**
EP200-18-74	ALM (La Membrolle-sur-Longuenée)	Remplacemnet candélabre n°295 - Rue Paul Gauguin	**969,51**	75%	**727,13**
EP241-18-49	ALM (Le Plessis-Grammoire)	Etiquettes de numérotaiton des points lumineux hors PBA	**2 192,73**	75%	**1 644,55**
EP246-18-285	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Pose lant et portée sur PBA à partir point 1073 - Impasse Renou	**1 367,51**	75%	**1 025,63**
EP246-18-282	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Trappes pour mâts de 99 à 108 - Pont Dumnacus	**965,90**	75%	**724,43**
EP214-18-277	ALM (Montreuil-Juigné)	Terrassement pour réalimentation point 193 - Rue V. Hugo	**787,49**	75%	**590,62**
EP267-18-420	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement 7 cand. Rue du 11 Novembre et rue Taillandrie	**5 844,73**	75%	**4 383,55**
EP306-18-70	ALM (St-Martin-du-Fouilloux)	Remplacement horloge C2 par astro - Rue du Jubilé	**800,36**	75%	**600,27**
EP011-18-27	Artannes-sur-Thouet	Déplacement armoire C7 - Rue du Coudray	**2 029,94**	75%	**1 522,46**
EP018-18-204	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	Dépose encastrés Rue Ecoles et pose cand. N°886	**4 124,05**	75%	**3 093,04**
EP380-18-30	BAUGE_EN_ANJOU (Vaulandry)	Remplacement coffret L3 - 32 rue Principale	**2 126,65**	75%	**1 594,99**
EP165-17-545	BEAUPREAU_EN_MAUGES (La Jubaudière)	Remise en état du candélabre- 46 rue d'Anjou	**2 095,09**	75%	**1 571,32**
EP375-18-321	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Villedieu-la-Blouère)	Remplacement portée câble entre pts n°139-141 - Rue du Christ Roi	**322,85**	75%	**242,14**
EP066-18-43	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Champ-sur-Layon)	Remplacement lanterne n°138 - rue Rabelais	**672,64**	75%	**504,48**
EP066-18-45	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Champ-sur-Layon)	Remplacement lanterne n°119 - Rue du Chesneau	**939,23**	75%	**704,42**
EP256-18-131	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Rablay-sur-Layon)	Remplacement candélabres n°108-114 - Rue Verlaine	**2 262,17**	75%	**1 696,63**
EP345-18-73	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Thouarcé)	Remplacement prise guirlande sur point n°213 - Rue des Genêts	**305,42**	75%	**229,07**
EP345-18-72	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Thouarcé)	Remplacement candélabren°118 - Rue des Acacias	**1 389,31**	75%	**1 041,98**
EP036-18-23	Bouillé-Ménard	Remplacement lanterne n°85 - Route de Renazé	**595,27**	75%	**446,45**
EP092-18-37	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Remise en état du point n°1645 - Rue des Amaryllis	**745,06**	75%	**558,80**
EP092-18-38	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Remplacement de l'ensemble n°H1086 - Rue du Bompas	**1 462,95**	75%	**1 097,21**
EP092-18-42	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Remplacement mât n°1735 - Rue des Amaryllis	**1 536,24**	75%	**1 152,18**
EP111-18-15	CHEMILLE_EN_ANJOU (Cossé-d'Anjou)	Remplacement lanterne n°35 - Rue de l'Avenir	**638,46**	75%	**478,85**
EP351-18-73	CHEMILLE_EN_ANJOU (La Tourlandry)	Remplacement driver sur lanterne n°215 - Route de Coron	**270,11**	75%	**202,58**
EP351-18-75	CHEMILLE_EN_ANJOU (La Tourlandry)	Remplacement lanterne n°71 - Rue de la Quintaine	**766,28**	75%	**574,71**
EP351-18-76	CHEMILLE_EN_ANJOU (La Tourlandry)	Remplacement lanterne n°88 - Rue du stade	**701,02**	75%	**525,77**
EP109-18-40	Coron	Remplacement mat et lanterne n°238 - Rue Chantelevent	**1 272,37**	75%	**954,28**
EP123-18-86	Distré	Rempl.enveloppe coffret face point n°227-Rue de l'Eglise	**885,06**	75%	**663,80**
EP125-17-110	DOUE_EN_ANJOU (Doué-la-Fontaine)	Remplacement poteau béton et lanterne n°80 Route de Gennes	**1 854,99**	75%	**1 391,24**
EP125-18-115	DOUE_EN_ANJOU (Doué-la-Fontaine)	Remplacement du point lumineux n°1427	**1 146,84**	75%	**860,13**
EP125-18-115	DOUE_EN_ANJOU (Doué-la-Fontaine)	Reprise fixation crosse n°444	**358,60**	75%	**268,95**
EP140-18-159	Fontevraud-l'Abbaye	Remplacement du candélabre n°233 - Cité des Moulins	**1 095,86**	75%	**821,90**
EP140-18-157	Fontevraud-l'Abbaye	Réparation encastrés de sol n° 418-419 - Place Plantagenêt	**2 109,25**	75%	**1 581,94**
EP346-18-121	GENNES_VAL_DE_LOIRE (Thoureil (le))	Déplacement du point n°2 - Quai des Mariniers	**2 678,98**	75%	**2 009,24**
EP261-18-97	GENNES-VAL-DE-LOIRE (Rosiers-sur-Loire (les))	Remplacement lanterne n°192 - rue de la Touaille	**854,78**	75%	**641,09**
EP261-18-99	GENNES-VAL-DE-LOIRE (Rosiers-sur-Loire (les))	Remplacement cand. N°302 - Rue Nationale	**961,28**	75%	**720,96**
EP261-18-100	GENNES-VAL-DE-LOIRE (Rosiers-sur-Loire (les))	Remplacement cand. N°48 - Quai de la Loire	**984,22**	75%	**738,17**
EP180-18-350	Longué-Jumelles	Remise en état point n°675 - Rue de la Mairie	**681,06**	75%	**510,80**
EP180-18-353	Longué-Jumelles	Remise en état projecteur - Place de l'Eglise	**963,74**	75%	**722,81**
EP244-18-375	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye)	Remplacement des lampes terrain de foot (Ex EP244-17-372)	**772,85**	75%	**579,64**
EP244-18-375	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye)	Remplacement des lampes terrain de foot (Ex EP244-17-372)	**772,85**	75%	**579,64**
EP193-18-122	May-sur-Èvre (le)	Ajout crosse et lanterne - Rue Hortensias et Av du 08/05/45	**996,22**	75%	**747,17**
EP195-18-102	Mazières-en-Mauges	Remplacement mât n°39 - Rue Beauregard	**475,21**	75%	**356,41**
EP313-18-110	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Remplacement lanterne n°829 - Rue Clos St Jean	**364,50**	75%	**273,38**
EP313-18-118	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Remplacement lanterne n°761 - Rue des Boulaies	**850,25**	75%	**637,69**
EP313-18-127	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Rénovation des lanternes n°s 34-413 Allée Ecusson, Rue Barre	**640,69**	75%	**480,52**
EP313-18-126	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Remplacement coffret S20 - place St Pierre	**164,81**	75%	**123,61**
EP219-18-68	Montsoreau	Remise en état du point n°171	**760,64**	75%	**570,48**
EP220-18-52	MORANNES_SUR_SARTHE_DAUMERAY (Morannes)	Remplacement candélabre n°141-Route d'Angers	**3 813,72**	75%	**2 860,29**
EP103-18-107	OMBREE_D'ANJOU (Combrée)	Remplacement boitier de raccordement prox. cand. 715	**639,25**	75%	**479,44**
EP103-18-108	OMBREE_D'ANJOU (Combrée)	Rénovation armoire L24 - Rue Jeanne d'Arc	**1 589,22**	75%	**1 191,92**
EP354-18-18	OMBREE_D'ANJOU (Tremblay (le))	Remplacement lanterne n° 2 - Rue de la Libération	**566,56**	75%	**424,92**
EP360-18-88	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	Fourniture et pose de candélabre autonome n°238	**3 673,39**	75%	**2 755,04**
EP235-18-53	Parnay	Remise en état point n°93 - Rue Valbrun	**789,40**	75%	**592,05**
EP259-18-78	Rochefort-sur-Loire	Remplacement lanterne n°294 - Rue de l'Ancienne Cure	**679,91**	75%	**509,93**
EP283-18-183	Saint-Georges-sur-Loire	Remplacement cand.n°164 - Rue Nationale	**1 688,75**	75%	**1 266,56**
EP081-18-61	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Châtelais)	Remplacement candélabre et lanterne n°58 - Route de Bouillé Ménard	**1 642,18**	75%	**1 231,64**
EP229-18-148	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Noyant La Gravoyère)	Remplacement candélabre n°348 - rue Constant Gérard	**2 246,55**	75%	**1 684,91**
EP331-18-7	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Segré)	Remplacement 10 lampes et platines 2000w/380v	**7 328,15**	75%	**5 496,11**
EP332-18-106	Séguinière (la)	Remplacement lanterne 790-2 - Av de Paris	**880,09**	75%	**660,07**
EP332-18-107	Séguinière (la)	Remplacement candélabre 363 - rue Louison Bobet	**1 072,37**	75%	**804,28**
EP264-18-27	SEVREMOINE (St-André-de-la-Marche)	Remplacement luminaire n°261 - Rue des Ajoncs	**707,81**	75%	**530,86**
EP285-18-116	SEVREMOINE (St-Germain-sur-Moine)	Remplacement luminaire n°188 - Rue des Roseaux	**804,80**	75%	**603,60**
EP622-17-1	Soulaire-et-Bourg	Remplacement de 2 lampes n°107-2 - Stade	**1 241,44**	75%	**931,08**
EP344-18-33	Thorigné-d'Anjou	Remplacement mat et candélabre n°59 - Rue de l'étang	**1 165,95**	75%	**874,46**
EP344-18-34	Thorigné-d'Anjou	Remplacement candélabre et lanterne n°98 - Rue de la Fontaine	**1 165,95**	75%	**874,46**
EP265-18-27	VAL_DU_LAYON (St-Aubin-de-Luigné)	Remplacement lanterne vétuste n°122-Rte Bellevue	**717,72**	75%	**538,29**
EP362-18-103	Varrains	Remplacement horloges C5-Rue des Caves et C16 Rue Eglise	**1 487,27**	75%	**1 115,45**
EP371-18-111	Vezins	Remplacement projecteur n°270-2	**1 952,85**	75%	**1 464,64**
EP371-18-113	Vezins	Ajout 8 prises guirlandes Rue Nationale et Rue du Parc	**1 827,99**	75%	**1 370,99**
			98 848,00		**74 136,09**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Divers fonds de concours relatifs aux travaux
Date de transmission de l'acte :	13/07/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	13/07/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY108 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180626-DELCOSY108-DE
Date de décision :	26/06/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.8. Fonds de concours

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 26 juin 2018

Cosy / n°109 / 2018

Subvention au titre du FIPEE de l'année 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)	×	
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

A donné pouvoir de voter en son nom à compter de son départ de la séance à 10 h 30 :

BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIERE, à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY.

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Vu la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 » ;

Vu la délibération du comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21 ;

Vu les demandes de deux collectivités qui ont déposé un dossier au titre du FIPEE 21 pour des rénovations thermiques destinées à leurs bâtiments communaux ;

Considérant que la subvention totale à verser aux collectivités demanderesses s'élève à 105 150 € calculée sur la base des critères définis au règlement financier ;

Considérant la demande de versement de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou d'une subvention d'un montant de 19 000 €, attribuée en 2014 pour la rénovation de logements sociaux « dits de la Paperie » et la nécessité de prolonger la convention financière d'une durée de trois ans et s'achevant au 7 juillet 2019 ;

Considérant le projet de réhabilitation d'un bâtiment peu chauffé et peu utilisé par la commune de Vernantes ;

Considérant la difficulté de simuler une situation de référence afin d'estimer des dépenses d'énergies initiales et de comparer des scénarios de rénovation au vu de la faible consommation d'énergie et de la faible utilisation annoncée de ce lieu ;

Considérant la possibilité pour le conseiller en énergie partagé d'apporter des préconisations minimales à respecter pour obtenir les subventions FIPEE 21 (matériaux répondant aux exigences CEE et régulation obligatoire, etc.) tout en s'affranchissant de la réalisation d'un audit et des 40 % d'économie d'énergie, critères obligatoires du règlement financier du Siéml ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **donne** un avis favorable pour attribuer aux communes concernées (cf. annexe 1) une subvention de105 150 € pour la réalisation de leurs travaux d'économies d'énergies ;
- **autorise** le Président à signer les conventions financières correspondantes (cf. annexe 2) ;
- **prolonge** la durée de validité de la convention de Saint-Barthélemy-d'Anjou relative à la rénovation de logements sociaux dits « de la Paperie » ;
- **accepte**, dans le cas spécifique du bâtiment de Vernantes, la proposition de déroger aux conditions de réaliser un audit et d'obtenir 40 % d'économies en vue d'un prochain dépôt de demande subventions par la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

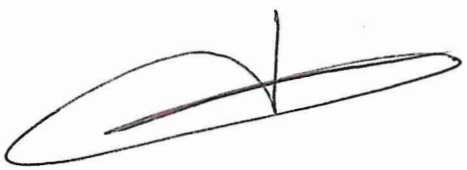

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

Numéro dossier	Année	Commune ou groupement concerné	Type d'opération subventionnée	Site concerné	Surface chauffée	Energie de chauffage avant	Energie de chauffage après	Montant de l'opération global	Montant opération travaux économie d'énergie (€ HT)	Solution technique mise en oeuvre	Economie d'énergie (kWhef) estimée par an	Critère d'éligibilité : Valeur Calculée	Economie annuelle de CO2 estimée	économies financières estimées (€ TTC)	Montant subvention calculé (HT)	Autres subventions éventuelles attribuées
2018-10	2018	INGRANDES LE FRESNES SUR LOIRE	Rénovation thermique	Maison commune de loisirs	610 m²	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, …)	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, …)	421 998 €	289 100 €	Mise en place d'une isolation des murs extérieurs par l'intérieur – R = 3,75, suppression des dépassements, mise en place d'une isolation en toiture – R = 8,00, menuiseries performantes, pilotage ventilation par horloge et sondes à détection de présence et CO2, régulation du chauffage, mise en place plafonds rayonnants, amélioration de l'efficacité de l'éclairage – Tubes LED et lampes LED	20 635	40%	4	3 962 €	11 850 €	129 980 €
2018-11	2018	LE COUDRAY MACOUARD	Rénovation thermique	Groupe scolaire	809 m²	Chaudière fioul	Chaudière bois granulé	706 250 €	352 300 €	Isolation des combles par un isolant déroulé, rénovation de la toiture terasse, isolation thermique des murs par l'extérieur, menuiseries double-vitrage, VMC double flux, mise en place d'une chaufferie bois granulé, éclairage performant	68 179	44%	37	7 933 €	93 300 €	37 000 €

ANNEXE 2

Convention « Maîtrise de l'énergie »

Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIEML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

Entre

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecouflant – CS 60145 – 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean-Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 1er mars 2016,

et

D'autre part, la commune de
représentée par son Maire,

Article 1 - Objet
Le SIEML, conformément aux dispositions de la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », à la délibération du Bureau du Syndicat du 10 novembre 2015 révisant le règlement financier du FIPEE 21 et la délibération du Comité Syndical du 2016 acceptant le versement des subventions FIPEE aux collectivités demanderesses,

Vu la demande de la commune de
DECIDE

- nature de l'opération prise en compte :

- montant de l'opération € HT
- montant de la subvention attribuée : €

Article 2 – Durée
La subvention sera annulée si, dans **un délai de trois ans à** compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

Article 3 – Efficience
La commune fournira au SIEML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

Article 4 – Comptable assignataire
Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à le

Pour la Commune,
Le Maire

Pour le SIEML,
Le Président,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Subvention au titre du FIPEE 2018
Date de transmission de l'acte :	13/07/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	13/07/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY109 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180626-DELCOSY109-DE
Date de décision :	26/06/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions